

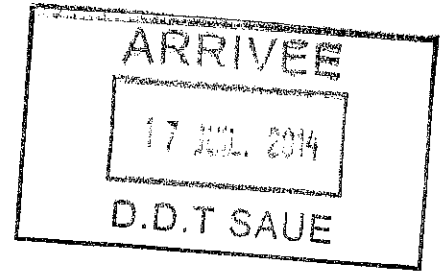


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Sm NE



Metz, le 10 JUL. 2014

N° 5330 /DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU

Commandement de la région Terre Nord-Est, commandement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : La-Neuville-sur-Ressons et Orry-la-Ville (60) – POS et PLU.

RÉFÉRENCES : Lettres du 30 juin 2014.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de La-Neuville-sur-Ressons et Orry-la-Ville les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de leur plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme, ni recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ordre,
le lieutenant-colonel Rémy BODLENNER
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

